



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Degraissol

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Degraissol

Numéro du produit 745-10

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd  
Lynn Lane,  
Shenstone, nr Lichfield  
Staffordshire. WS14 0DH  
England  
www.autosmartinternational.com  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) C;R34.  
ou (1999/45/CE)

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Degraissol

### Pictogramme de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contient</b>	HYDROXYDE DE SODIUM
<b>Etiquetage des détergents</b>	< 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface cationiques, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>HYDROXYDE DE SODIUM</b>	<b>2-5%</b>
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.	
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Met. Corr. 1 - H290	C;R35
Skin Corr. 1A - H314	
Eye Dam. 1 - H318	

## Degraissol

<b>HYDROXYDE DE POTASSIUM</b>		<b>0.2-0.5%</b>
Numéro CAS: 1310-58-3	Numéro CE: 215-181-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487136-33-XXXX
<b>Classification</b> Met. Corr. 1 - H290 Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> C;R35 Xn;R22

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	ATTENTION ! Le personnel de premiers soins doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage.
<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves. Irritation sévère, brûlure et larmolement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## Degraissol

**Dangers particuliers** Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection. Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lire et suivre les recommandations du producteur. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 30°C.

**Classe de stockage** Stockage de produits corrosifs.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## Degraissol

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m<sup>3</sup>

##### HYDROXYDE DE POTASSIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 2 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

##### DNEL

Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m<sup>3</sup>

Industrie - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m<sup>3</sup>

Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1 mg/m<sup>3</sup>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



##### Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

##### Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie. Polychlorure de vinyle (PVC) Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

##### Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire.

##### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

##### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide coloré.
Couleur	Marron.

## Degraissol

<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible. Non disponible.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): ~ 13.4 pH (solution diluée): ~ 12.4 @1%
<b>Point de fusion</b>	~ 0°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	~ 100°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non applicable. : : Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité relative</b>	~ 1.080 @ (20°C)°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	: < 0
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	~ 1 cSt @ 20°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b>Commentaires</b>	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil** Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Non applicable. Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

## Degraissol

**Matières incompatibles** Oxydants puissants. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** No significant health hazards when used for designed purpose and application and when used in accordance with instructions.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Test sur modèle de peau humaine** Scientifiquement injustifié.

**pH extrêmes** . Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alkali.  $\geq 11,5$  Corrosif.

**Information générale** Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion** Provoque des brûlures.

**Contact cutané** Provoque des brûlures.

**Contact oculaire** Provoque des brûlures.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Ce produit est corrosif. Ce produit est corrosif. Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

**Voie d'exposition** Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

**Organes cibles** Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### HYDROXYDE DE SODIUM

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 2 000,0 mg/kg

**Espèces** Rat

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

## Degraissol

<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.
<b>Voie d'exposition</b>	
	Absorption cutanée Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### HYDROXYDE DE POTASSIUM

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 730,0

**Espèces** Rat

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - : Non sensibilisant.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

## SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit contient une substance nocive pour les organismes aquatiques. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques. Le produit ne devrait pas être dangereux pour les procédés de traitement des eaux usées. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours. Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié.

### Informations écologiques sur les composants

#### HYDROXYDE DE SODIUM

**Écotoxicité** Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

#### HYDROXYDE DE POTASSIUM

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

## Degraissol

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - microorganismes** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - terrestre** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### HYDROXYDE DE SODIUM

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 48 hours, 48 heures: ~ 189 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)  
CL<sub>50</sub>, 96 hours: 125 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, 48 hours: 40-240 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Inconnu.

#### HYDROXYDE DE POTASSIUM

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 hours, 96 heures: 80 mg/l, Poisson d'eau douce

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(ont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités.

### Informations écologiques sur les composants

#### HYDROXYDE DE SODIUM

**Persistance et dégradabilité** Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables. Le produit est potentiellement dégradable.

**Stabilité (hydrolyse)** Non applicable.

**Demande biologique en oxygène** ~ 0 g O<sub>2</sub>/g substance

#### HYDROXYDE DE POTASSIUM

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

**Coefficient de partage** : < 0

### Informations écologiques sur les composants

## Degraissol

### HYDROXYDE DE SODIUM

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

### HYDROXYDE DE POTASSIUM

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit n'est pas volatile. Le produit est soluble dans l'eau.

#### Informations écologiques sur les composants

### HYDROXYDE DE SODIUM

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**Constante de Henry** Le produit contient majoritairement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

### HYDROXYDE DE POTASSIUM

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### Informations écologiques sur les composants

### HYDROXYDE DE SODIUM

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### HYDROXYDE DE POTASSIUM

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Rejeter de petites quantités dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Traiter les grandes quantités dans une usine appropriée ou évacuer par un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

## Degraissol

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1824
N° ONU (IMDG)	1824
N° ONU (ICAO)	1824

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (IMDG)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (ICAO)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (ADN)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2W
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

## Degraissol

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

**Document d'orientation** Workplace Exposure Limits EH40.  
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

**Classification de danger pour l'eau** WGK 2

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **SECTION 16: Autres informations**

**Information générale** Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Publié par** Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.  
www.autosmartinternational.com  
rbutler@autosmart.co.uk  
Tel +44 (0)1543 481616

**Date de révision** 24/03/2015

**Révision** 13

**Remplace la date** 20/03/2015

**Numéro de FDS** 10590

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Phrases de risque dans leur intégralité** R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R35 Provoque de graves brûlures.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

## Degraissol

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.